L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 26 DECEMBRE 1889.

THEATRE DE L'OPERA.

Le lecteur est trop bienveillant, trop indulgent pour nous refuser absolument ce jour de congé que la Noël donne à presque tous; tant et si bien que même le monde des affaires suspend ses rigueurs et qu'il tout billet, échéant à cette date, n'est payable que le lendemain.

Nous nous demandons à jouir de la même latitude, à ne pas payer aujourd'hui, et à nous livrer à un *far niente* relatif. Dès demain, nous reviendrons à la besogne, en attendant que nous sollicitions même privilège, quand viendra le Jour de l'An.

Conséquemment il nous suffira de constater que tout s'est passé pour le mieux hier à l'Opéra, et que si, recette parlant, le résultat n'a pas été aussi brillant que nous le désirions, à la Matinée, belle cependant, la demi-salle obtenue le soir, avec un ouvrage chanté d'une façon distinguée: *le Songe d'une nuit d'été*, a fait quasi compensation.

Ce soir, seconde représentation de *Jérusalem*. On y entendra Mme Dauriac, MM. Guille, Saint-Jean, Balleroy et Gaidan.

On annonce, pour la matinée de samedi, la *Traviata*, une partition des plus heureuses à Mme Baretti, à M. Fürst, et pour le soir, le *Trouvère*, dont la distribution ne nous est pas encore connue.

Dimanche en soirée, en matinée, *Robert le Diable*.

A l'étude *le Roi d'Ys*, une partition qui fut un véritable événement sur le théâtre de l'Opéra-Comique à Paris.

Grand Concert.

Très attendu le concert instrumental et vocal qui sera donné demain à l'Opéra, sous la direction de M. Julius A. Bona, attaché au Théâtre de la reine, à Londres.

Plusieurs de ceux qui ont assisté aux répétitions—nous n'avons pas été de ces privilégiés, à notre très vive et très légitime surprise, avouons le—nous font, à ce sujet, des promesses qui, sans doute, seront pleinement tenues. Tout l'indique.

En effet, le passé de M. Bona, et des juges très autorisés le recommandent comme un chef d'orchestre de haute valeur; de plus il a été assez heureux pour se faire à cette occasion, un fort enviable entourage.

Sans doute le peu de temps qu'il a mis à l'organisation du concert de demain—presqu'une improvisation—ne lui a pas permis de grouper autour de lui tous les talents que compte la Nouvelle-Orléans; néanmoins ceux dont il a obtenu le concours, lui sont garants de succès: M. Guille, Mme Marguerite Samuel, M. Mark Kaiser.

De plus, son programme est choisi avec goût, avec discernement. A coup sûr, nous ne nous serions pas rangé à l'avis de M. Bona, si, versant dans un ridicule auquel se laissent aller trop d'exclusivistes, les uns par conviction, par tempérament, les autres par préjugés d'école, et d'autres enfin sans trop savoir le pourquoi de leur dire, il s'était cantonné dans la musique allemande.

Mais non, le chef-d'orchestre que nous allons voir à son pupitre, a fait preuve de tact et de savoir en se montrant éclectique. Dans le tout remarquable menu musical qu'il a préparé au public, figurent les écoles française, allemande, italienne; Mendelssohn, Thomas, Ponchielli, Beethoven, Wagner, Liszt, Massenet, Flotow.

De ce programme vraiment artistique on trouvera le détail à la troisième page de l'*Abeille*.

Nous avons donné plus haut les noms des solistes; ajoutons que l'orchestre sera composé de quarante ou quarante-cinq musiciens.

La salle de l'Opéra ne peut manquer d'être pleine demain, à cause du concert lui-même et aussi en raison de son objet. La recette en est destinée à l'Asile des Convalescents.

On commencera à 8 heures.

Académie de Musique.

La tragédie a donc aussi son influence sur les enfants; en effet ceux-ci étaient en grand nombre à la matinée d'hier. Il est vrai que la distribution de 10,000 jouets devait être pour quelque chose dans cette affluence.

Quoiqu'il en soit, ceux-là aussi ont très chaleureusement employé leurs menottes à applaudir M. Robert Downing dans le *Gladiateur*.

Le succès de l'ouvrage, dû en bonne partie à l'artiste américain, se continue; aussi engageons-nous le public à l'y voir ce soir, car demain l'ouvrage fera place au *White Pilgrim*.

M. Downing a bien des qualités natives, bien des qualités acquises aussi; c'est un de ces sujets auxquels il faut s'arrêter. Il a pris son art au sérieux, et la bonne direction de ses études, jointe à un tempérament artistique, lui vaut de faire carrière. Sa réputation est aujourd'hui solidement établie.

Avec lui nous recommandons Mlle Eugénie Blair, individualité qui, sur la scène américaine, sort aussi du rang.

A la matinée de samedi, reprise d'*Ingomar*.

Théâtre St-Charles.

M. Geo. H. Adams, Mlle Tessa Hanlon sont, pour trois jours encore, au St-Charles. Durant cette première partie de la semaine de Noël ils y ont obtenu des salles fort acceptables et amusé leur public.

La reprise de la comédie: *He, She, Him, Her*, en a fait les frais, et l'on sait que la pièce a nombre de scènes comiques qui ne manquent pas leurs effets.

Populaires aussi les deux artistes que nous avons nommés.

Ce soir sixième représentation.

Dimanche prochain: *Enoch Arden*, pièce à grand spectacle.

Grand Opera House.

Le second engagement de la troupe Thompson n'aura pas été moins heureux que le premier. Troupe d'opérette, on le sait, elle se fait remarquer d'abord par l'ensemble, par quelques voix agréables, par une mise en scène soignée—et aussi par un comique plein d'entrain, de naturel et d'originalité; c'est bien un amuseur.

C'est toujours l'opérette *Said Pacha* qui tient l'affiche; elle intéresse par le livret et par la musique.

Elle fermera le spectacle, soirées et matinée, jusqu'à samedi inclusivement.

On annonce *Evangeline* pour dimanche prochain.

Salle Grunewald.

Dimanche et lundi prochains on peut compter sur grand monde au Grunewald Hall. Là se donneront en effet deux concerts, où l'on entendra le "Boston Symphony Orchestral Club," corps de musiciens triés sur le volet, paraît-il, et dont plusieurs ont fait partie de l'orchestre de M. Thomas, le plus distingué, à coup sûr, qu'il nous ait été donné de rencontrer aux Etats-Unis, et qui partout aurait classé au premier rang.

Ces soirées fourniront aussi au public l'occasion de faire la connaissance de Mlle Augusta Ohrstrom, une cantatrice qui a son renom.

Le programme, dont nous n'avons pas les détails, mais qu'on promet beau, complet, porte encore les noms de MM. Alfred De Seve, violon; Fred. Lax, flûte (de la troupe Gilmore), et Otto Lenguy, compositeur anglais.

Prix d'entrée $1.

Cette troupe de concert se fera entendre une dernière fois, en matinée, mardi, 31 décembre (midi); pour cette occasion, le prix du billet sera réduit à 50 cents.

Musée-Théâtre.

C'est aujourd'hui le jour de renouvellement du programme, renouvellement partiel, car on a engagé, pour une semaine de plus, le sujet qui, chaque jour, se livre à un nombre infini de pantomimes, hygiéniques paraît-il. Parmi les particularités de l'affiche nous remarquons un début original: celui d'un squelette vivant.

Ne gaussez pas trop pour; il s'agit de l'ensemblablement d'un individu qu'on atteint les dernières limites de la maigreur; qui, pour le meilleur résultat de la recette, est parvenu à se garder à ce sur une [illegible].

Des nouveautés aussi au curio-hall et sur les deux scènes.

Conversation sur les avenues.

—Moi, je suis avocat depuis 1848, et je n'ai jamais injurié mon adversaire.
—Vous êtes de l'école de Berryer?
—Non. Je n'ai jamais plaidé!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 26 déc. 1889.—Indications pour la Louisiane—Temps beau, température stationnaire, vents du sud.

Mort subite.—Hier soir à 4 heures, une négresse nommée Lizzie Rice, âgée de 50 ans, est morte subitement chez elle rue Constance, près Octavia.

Querelle.—Hier soir à 7 heures et demie, une querelle a eu lieu rue Tchoupitoulas No 118, entre Mollie Shephard et un nommé Thos. Jones, qui lui a donné un coup de poing sur la bouche, et s'est enfui.

Bris de bouteilles.—Hier à midi 30, un nommé Tim Ferrar qui était ivre, est entré dans le bar room de M. Louis Frick, coin rue St-Ferdinand et Moreau et a brisé plusieurs bouteilles. Il a pris la fuite.

Contre la Compagnie du Louisville-Nashville.—M. Wm. H. Harvey, qui habite rue Félicité No 151, s'est plaint à la Interstate Commerce Commission de la violation de la loi commerciale entre les Etats, par la Compagnie du Louisville-Nashville, laquelle contrairement aux clauses de cette loi a accordé des passes sur ses lignes à MM. A. C. Landry, H. Lambert, F. M. Hall, Geo. Stanton, J. Prague, conseillers municipaux et E. T. Manning, contrôleur du Conseil.

Tentative de suicide.—Nat Valcour, un nègre de 51 ans s'est coupé la gorge mardi soir avec un rasoir, chez lui rue Royale No 308. Il a été transporté à l'hôpital où il se trouve dans un état très critique.

A propos du major Burke.—Le bruit court de l'arrivée à Tegucigalpa, Honduras, Espagnol, de M. E. A. Burke qui aurait fait la traversée à bord d'un navire de la ligne de Hambourg. On prétend qu'il emporte avec lui $300,000 et qu'il se rend à ses mines.

Rixe.—Hier soir, à 5 heures, une rixe a eu lieu encoignure Française et Roman, entre Christ. Becker, un garçon de 21 ans, et E. Royal, un nègre de 23 ans, qui l'a blessé d'un coup de couteau à l'abdomen. Le blessé a été transporté à l'hôpital. Sa blessure a été déclarée grave.

Empoisonné.—Hier à 3 heures de l'après midi Mark Johnson, qui habite rue Nouvième, No 82, s'est rendu chez Francis Duke, rue Magazine, près Delachaise, et lui a annoncé qu'il venait de s'empoisonner. Le Dr Maynard a été appelé immédiatement, ainsi que les étudiants, qui ont déclaré que le malade se moquait d'eux et n'était nullement empoisonné.

Avec la poudre.—Hier soir, à 5 heures 30, trois enfants, Jacob Modica, âgé de 13 ans; James Falls, 13 ans, et Jos. Faroute, 9 ans, qui jouaient avec une boîte de poudre, encoignure Douxième et Madison, y ont mis le feu et tous trois ont été grièvement brûlés.

Jambe fracturée.—Hier matin, le Dr Austin, de la station de quarantaine est arrivé en ville, souffrant d'une fracture à la jambe gauche. Il a été transporté chez lui, rue Euterpe près Prytanée.

Assassinat.—Hier soir, à 4 h. 30, au No 198 1/2 de la rue Basin, un nommé Gus Seeling a tué instantanément un nommé O'Keefe d'un coup de revolver. Le défunt a été atteint au côté gauche de la poitrine. Le meurtrier a été arrêté, ainsi que Nan Lila Seeling, qui avait été témoin de la querelle. On a aussi arrêté Henry Spor, Jos. Cook et Martha Washington comme témoins. Le corps a été transféré au poste, où il a été vu par le coroner.

Ivresse.—Hier matin à 10 h. 30, Matthew Finnerty qui était ivre a passé la main gauche au travers d'une vitrine du bar room situé encoignure Philippe et Howard. Blessure sans gravité.

Incendie.—Hier à 1 heure P. M., le feu a causé $15 de dommages au toit du No 202 de la rue Dryades, assuré $700 à la German American Co. Alarme à la boîte No 82.

Encore les pistolets.—Hier matin, à 11 heures, tandis que Mme Nelson était assise devant sa porte, rue Dryades No 307, elle a été blessée à la main droite par son fils Frederick, âgé de 15 ans, qui jouait avec un pistolet.

—A 10 heures du soir, Marie Lane, une négresse habitant rue des Remparts près Union a été blessée au côté droit de la tête par des enfants, encoignure Decatur et Hôpital, tandis qu'elle se rendait à la boulangerie Geo Sick. Blessure sans gravité.

—A 8 h. 30 du soir, Margaret Ritter, une fillette de 13 ans, a été blessée d'un coup de pistolet à la cuisse gauche par des enfants qui jouaient avec des pistolets.

—A 2 heures 30 P. M., Jacob Ort, âgé de 14 ans, habitant rue North Peters, No 74, a été atteint d'une balle au côté droit, rue des Champs-Elysées, près Decatur, par un enfant du même âge, nommé Jos. Deady, qui a jeté son revolver dans le fleuve.

FRANCE.—LES ETRANGERS JUSTICIABLES DU DECRET DU 2 OCTOBRE 1888.—CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR AUX PREFETS.—L'attention du ministre de l'intérieur a été attirée sur le nombre d'étrangers, justiciables du décret du 2 octobre 1888, qui sont signalés, chaque mois, comme ayant quitté la commune de leur résidence, sans indiquer le lieu de leur nouveau domicile.

Dans une circulaire qu'il adresse aux préfets, M. Constans dit que, bien que le décret du 2 octobre 1888 ne contienne, dans le nombre de ses prescriptions, aucune obligation, pour l'étranger résidant, d'avoir à effectuer, le cas échéant, une déclaration de départ, il a pensé qu'il y avait lieu de modifier un état de choses qui a pour conséquence de priver l'administration, le plus souvent par l'ignorance dans laquelle elle se trouve de la direction prise par un trop grand nombre d'étrangers, des avantages qu'offre l'application intégrale du décret précité.

En conséquence, pour remédier autant que possible à cette situation et faciliter à l'administration les recherches qu'elle pourrait avoir intérêt à exercer sur la personne d'étrangers ayant résidé dans les départements, le ministre invite les préfets à prescrire, pour l'avenir, aux municipalités de leur ressort, d'exiger, en délivrant aux étrangers venant d'un autre département, le reçu de leur nouvelle déclaration de résidence, à retenir le récépissé qui leur aura été délivré antérieurement, en échange de la déclaration qu'ils auront dû faire dans la commune qu'ils viendront de quitter.

Une fois en possession de ces pièces, les préfets devront les faire parvenir à leurs collègues des départements intéressés, qui auront, à leur tour, après avoir pris note sur leur état général, par nationalité, du nouveau domicile de l'étranger parti de leur département, à les adresser aux maires des communes précédemment habitées par ledit étranger.

M. Prud'homme, bien abrité sous un vaste riflard, rencontre une escouade de collégiens en promenade par une pluie battante.

—Pauvres enfants!.... soupire Mme Prud'homme; n'est-ce pas triste de les voir en cet état.

—Madame.... réplique sévèrement l'immortel parrain de Heinech, n'oubliez pas qu'il faut, pour refaire un pays, des hommes bien trempés.

Dans une agence matrimoniale.

Le directeur:

—Voulez-vous un mariage à cent, à deux cents, à trois cent mille francs? J'ai votre affaire.

Le client reste indécis et se dispose à s'en aller.

—Cela ne vous va pas? Est-ce un mariage d'inclination qu'il vous faut? J'ai encore votre affaire.

A la sortie du Gymnase, entre jeunes femmes:

—Eh bien! un châle.... et ton mari?
—Ah! ne m'en parle pas, quel singe! [illegible]
—Comment, lui!.... un poteau?
—Justement.... je suivais.... [illegible] premier temps mais, à la fin.... [illegible]. La suite pour la vie.

Un marchand vendant un cheval, dit à l'acheteur: "Il est si vif, je vous le garantis sans défaut." Or, le cheval était aveugle. L'acquéreur s'en étant aperçu, voulut obliger le marchand à le reprendre. "Mais, réplique celui-ci, ne vous ai-je pas dit: Voici le coin.... Je vous le garantis sans défaut?"

Avez-vous des chiens? Tenez-vous à les mettre à la mode?

Le caniche gris-fer porte à la patte gauche un bracelet de nickel avec un médaillon à facettes.

Au caniche noir est réservé le porte-bonheur en argent ciselé.

Le bull porte le collier de nickel doublé de drap rouge.

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Echange de communications entre le général Boulanger et le général Da Fonseca.

Paris, 25 décembre—La correspondance suivante vient d'être échangée entre le général Boulanger et le général Da Fonseca, président du gouvernement provisoire du Brésil.

"Au général Da Fonseca, président du gouvernement provisoire du Brésil:

"Veuillez accepter mes sincères félicitations pour la façon habile et patriotique par laquelle vous avez mené à bonne fin les plans qui ont eu pour résultat le renversement d'une monarchie détestée. Votre habileté dans la cause d'un peuple opprimé se double d'autant plus par le fait que pas une seule vie n'a été sacrifiée. Quelle différence en comparant l'époque (c'est-à-dire 1775) qui a fait des Etats-Unis la plus grande nation du monde. Quelle différence avec les épisodes de France, 1879.

"Les Etats-Unis ont donné l'exemple, exemple qui a prouvé dans des temps arriérés la possibilité de se débarrasser du joug impérial. La France a agi ainsi, et je demande à Dieu de rendre libre toute l'Europe. J'ai la plus grande foi dans l'avenir de la France—aussi mal gouvernée qu'elle puisse être à l'heure actuelle—un malheur qui, l'espère, n'arrivera jamais au Brésil."

"La liberté outragée se fera entendre sous peu. Il est avec vous comme il est avec moi et mes confrères de montrer au monde, comme les immenses Etats-Unis l'ont fait, que le gouvernement républicain, fondé sur la base de la liberté, de la fraternité et de l'égalité, s'étendra jusqu'à l'annihilation de la royauté sur cette terre.

"Longue vie aux Etats-Unis du Brésil. Longue vie à l'Amérique.
"BOULANGER."

Le général Da Fonseca a répondu au général Boulanger en ces termes: "Au nom des citoyens des Etats-Unis du Brésil, je vous remercie des félicitations cordiales que je viens de recevoir. Soyez assuré que tous les moyens dignes du plus grand patriotisme ont été les seuls qui ont amené ce résultat glorieux.

"Oui, le Brésil est libre et toute l'Amérique est libre. Jamais—et je parle avec connaissance de cause—la tyrannie d'un monarque ne sera tolérée sur cette terre.

Le fait qui vient de s'accomplir a toujours été l'objectif de ma vie. En me mettant à la tête de ce mouvement dont le résultat a couronné toutes nos espérances, je savais d'avance toute la responsabilité qui m'incombait. Mon désir était d'arriver à une révolution honorable sans effusion de sang. Ce désir a été accompli et j'en remercie le Tout Puissant. Quelques amis intimes de ce pays et d'autres puissances m'ont honoré du titre de "Boulanger du Brésil." Laissez-moi vous dire que je suis fier de ce titre, et que si le boulangisme signifie le renversement possible du despotisme et l'établissement ferme de la liberté, je jette ce cri derrière de mon cœur: "Longue vie à Boulanger."

Projet pour prohiber l'importation du fer en Russie.

St-Pétersbourg, 25 décembre—Divers projets pour abolir graduellement l'importation du fer en Russie ont été soumis au Conseil Impérial.

On propose de prohiber graduellement les importations de fer, en d'augmentant graduellement les droits, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à atteindre le but auquel on tend.

Perquisitions domiciliaires.

Dublin, 25 décembre—Vingt hommes armés sont allés de Huntury, comté Cork, près de Mallow, aujourd'hui, en plein jour; ils ont fait des perquisitions d'armes dans des fermes situées à environ un demi mille de la ville.

Ils ont réussi à trouver une quantité d'armes à feu.

La police s'est mise ensuite à leur poursuite et on a arrêté deux.

Le journal Popolo Romano.

Rome, 25 décembre—Le journal *Popolo Romano*, faisant allusion à l'alliance entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, dit que celle-ci désire une alliance avec les Puissances qui sont les plus aptes à garantir la paix, et déclare que la seule base de l'alliance est une défensive mutuelle.

L'Allemagne ou l'Autriche, ajoute la même feuille, peut commencer la guerre quand elle le voudra, mais ce serait sans l'aide des autres puissances, car il répugnerait à celles-ci de faire une guerre qui ne pourrait qu'appauvrir l'Europe entière.

Grippe "impériale."

St-Pétersbourg, 25 décembre—Le Czar souffre beaucoup de la grippe. Aujourd'hui il était trop souffrant pour assister aux services de Noël. L'impératrice présidait au souper donné au palais Anitchkoff après la parade.

Encore la grippe.

Lisbonne, 25 décembre—La grippe fait tant de ravages parmi la garnison, que la revue projetée du 28 courant en l'honneur de l'occasion de la proclamation de Don Carlos comme roi de Portugal, devra être ajournée.

Le roi de Portugal.

Lisbonne, 25 décembre—La maladie du roi ajournera probablement la cérémonie de sa prochaine proclamation.

La grippe.

Berlin, 25 décembre—Les autorités officielles ayant charge de la salubrité publique annoncent que la maladie fait de grands progrès. A Brême, tous les employés de la Compagnie du Gaz sont atteints du fléau. A Munich, l'épidémie augmente et les hôpitaux sont envahis.

Famille impériale brésilienne.

Oporto, 25 décembre—La famille impériale brésilienne a assisté à la messe célébrée dans le couvent Lapa et a visité la chapelle dans laquelle se trouve le cœur de Dom Pedro Ier, le père de l'ex-empereur.

Le roi de Portugal—Dom Pedro.

Lisbonne, 25 décembre—Le roi de Portugal est atteint de la grippe.

Dom Pedro et l'ex-impératrice du Brésil sont à Oporto. L'impératrice souffre encore de la grippe.

Herr Gutenstein.

Carlsruhe, 25 décembre—Herr Gutenstein, procureur public du Grand Duché de Bade, en s'adressant aujourd'hui à un meeting public, a déclaré qu'il faisait partie des socialistes et l'on dissoudrait les réunions quand l'assemblée a été dispersée par la police.

M. W. P. O'Brien.—Mort de M. Kavanagh.

Dublin, 25 décembre—M. W. P. O'Brien, récemment libéré de prison, est l'hôte du Révérend Thomas Croke, Archevêque de Cashel à Thurles.

M. Kavanagh, ex-représentant du comté Carlow, à la Chambre des Communes, est mort.

Départ de Max O'Rell pour l'Amérique.

Londres, 25 décembre—Max O'Rell est parti aujourd'hui pour l'Amérique à bord du steamer *Celtic*.

Incendie.

Sydney, N. S. W., 25 décembre—Un incendie a détruit hier le quai de la compagnie des steamers de la Nouvelle Zélande. Nombre de produits ont été consumés.

Vol.

Evansville, 25 décembre.—John Holland a été arrêté en cette ville, sous l'accusation du vol, consistant en une bague en diamant, une somme d'argent et divers bijoux estimés à deux cents piastres. On évalue le tout, y compris l'argent, à sept cent cinquante piastres. Il est arrivé ici il y a environ un an, prétendant avoir été professeur de musique à l'Académie de Cisla et membre de diverses orchestres voyageant aux Etats-Unis. Il se dit aussi propriétaire d'un vignoble en Californie.

Le prisonnier prétend être Italien et avoir été reçu dans le meilleur monde de son pays natal.

Les objets volés ont été retrouvés après des recherches incessantes dans sa chambre à l'hôtel. Il n'a pas payé son compte d'hôtel; l'on a découvert par hasard, que dernièrement il prenait pension dans un certain restaurant et qu'il paraît en outre dans l'église dont il avait été le maître de chapelle; il y a cependant au moyen d'une clef qu'il avait conservée à l'insu de ses fonctions comme maître de chapelle.

On a appris à la légation italienne qu'il n'existe pas de famille sous ce nom dans la noblesse italienne sur l'accord duquel qu'il appartient à la noblesse.

Tempête.

Jacksonville, Floride, 25 décembre.—Une forte tempête a passé sur cette ville hier soir, causant de grands dégâts dans la ville et dans les villages avoisinants. Deux énormes cheminées d'une des principales manufactures de cette ville ont été enlevées; le second étage ainsi que le toit du bâtiment de menuiserie ont écroulé. De grandes pertes ont été subies dans la partie nord de la ville, ainsi qu'à la briqueterie Schaall; un grand nombre de cheminées ont été abattues de même qu'une grande quantité d'arbres. Pas de morts à enregistrer.

Autre Tempête.

Des Moines, Iowa, 25 décembre.—Une forte tempête s'est abattue ce matin, dit-on, sur l'extrême sud-ouest de cet Etat. A Tiles une grêle de pierres est tombée; celles-ci étaient aussi grosses que des noix. On croit qu'il y a eu des dommages considérables. Presque tous les plus petits villages ont plus ou moins souffert. Pas de détails reçus jusqu'ici.

Présence d'esprit:

On représente un drame émouvant sur un théâtre de province.

Dans une des scènes les plus pathétiques, le héros s'aperçoit qu'il a oublié son poignard. Sans hésiter, il se précipite sur le traître en criant:

—Meurs, vil scélérat! Je voulais te frapper avec ma lame, mais j'ai oublié mon poignard dans ma chambre, et je vais t'étrangler en présence de cette assistance bienveillante!

On enterre un vieil avare doublé d'un usurier, et la famille, qui recueille un riche héritage, voudrait une petite oraison funèbre comme couronnement de la cérémonie.

Devant la fosse un assistant se découvre, et après avoir prononcé quelques phrases banales, termine ainsi:

"On peut hautement affirmer que notre pauvre ami sera regretté de tous ceux qui.... ne le connaissaient pas."

X.... est un artiste de valeur, mais il a un cruel défaut: il aime trop la bouteille.

Quelqu'un conseillait à un directeur de théâtre de l'engager:

—Mon Dieu, je ne demanderais pas mieux; il a certainement du talent, beaucoup de talent même; mais que voulez-vous, il fait trop l'école.... buissonnière!

La maman du jeune Toto est sur le point de lui donner un petit frère ou une petite sœur.

Comme on lui dit que le bébé arrivera probablement la nuit suivante, par le train de Toulouse, il s'écrie en frappant dans ses mains:

—Pourvu que le train ne déraille pas!

En police correctionnelle:

Le président.—On vous a pris en état de vagabondage, vous n'avez donc pas de métier?

L'accusé.—Si, monsieur; mais il y a trop de morte-saison.

Le président.—Que faites-vous?

L'accusé.—Je suis marchand de billets pour expositions universelles.

Un malheureux écuyer engagé dans un cirque nomade, prend froid, après un violent exercice équestre.

Le docteur Purgenside est appelé, il ausculte le malade, puis il laisse tomber ces peu rassurantes paroles:

—Vous êtes atteint de phtisie galopante.

—Docteur, fait le pauvre diable, oh! je vous en prie, tâchez de la mettre au pas.

Mme de Sainte-Grue a donné une grande soirée où, malgré ses invitations innombrables, elle voit avec étonnement qu'il n'est venu que des hommes.

—Comment, vous seul! dit-elle à son médecin; et votre femme, pourquoi n'est-elle pas avec vous?

—Pour deux raisons, dit le docteur avec embarras; la seconde, c'est qu'elle est un peu enrhumée.

On parle, devant Calino, d'une rencontre de trains où il y a eu des morts et des blessés.

—Il y aurait un moyen bien simple d'éviter ces catastrophes, s'écrie-t-il: ce serait de faire marcher les trains à reculons.

Leçon géographique fantaisiste.

—Quelle est la situation physique de Paris?

—Paris est borné au nord et au nord-est par les buttes Montmartre et les buttes Chaumont, à l'ouest par le Mont-Valérien, au sud par le Montsouris, et au centre.... par le Mont-de-piété.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Hermonte et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Calliope.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2me Précinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Franklin.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dauphine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 8, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Bayou.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
512 France et autres et Levée.
513 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 [illegible] et Dauphine.

ROYAL BAKING POWDER
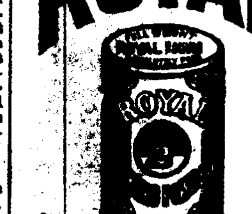

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité plus économique que les poudres ordinaires, et elle ne peut être vendue en concurrence avec la multitude des autres poudres communes, sans valeur, incomplètes pour le rapport du poids, chargées d'alun ou de phosphates. Vendues seulement en canistres. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS & CO., SCHMIDT & ZIEGLER.
[illegible]

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée	Départ
No 2 Fast Mail 7:00 am	No 4 Fast Ex. 8:15 am
No 7 Gulf Acc 9:05 am	No 6 Lim. Ex. 2:15 pm
No 1 Lim. Ex 12:40 pm	No 8 Coast Acc 3:40 pm
No 3 Fast Ex. 7:40 pm	No 2 Fast Mail 8:15 pm

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée	Départ
No 1 Passen... 11:00 am	No 2 Passen.... 9:15 am
No 3 Chic. and [illegible]	No 4 St-Louis and Chic. Ex.
N. O. Lim.... 7:00 am	...5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée	Départ
No 50 California Express..... 7:00 pm	No 51 California Express..... 8:00 am
No 54 N. R. R. Local...... 10:35 am	No 53 N. R. R. Local...... 3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée	Départ
No 1 Limited 11:25 am	No 2 Limited.. 8:45 am
No 5 Fast line. 7:00 am	No 6 Fast line.. 8:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée	Départ
No 1..........3:35 am	No 2..........5:00 pm
No 3..........5:35 am	No 4..........7:35 pm
No 5..........12:15 pm	No 6..........7:00 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

Arrivée	Départ
San Antonio Ex. 7:40 am	San Antonio Ex. 7:05 am
California Ex.. 8:15 am	California Ex.. 8:05 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche. [illegible]

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS—COVINGTON.
Le dimanche et le mercredi.
Arrivée.......7:00 pm | Départ.........7:30 am
[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 26 DECEMBRE 1889.

Cincinnati—GOLDEN RULE, à 5 p m
St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 p m
Rivière Rouge—VALLEY QUEEN, à 5 p m
Bayou Teche—TECHE, à 5 p m
Bayous Tensas et Macon—M J DICKEY, à 5 p m
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 m
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 12 m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m

VENDREDI, 27 DECEMBRE 1889.

Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 p m
Lena, Ark.—RESOLUTE et barges, à ....
Natchez—MARY E. COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m

Fleuve et rivières.

Cairo, 25 décembre—Le fleuve a 29 pieds 1 pouce et monte. Temps couvert et chaud. Arrivé—[illegible]. Départ—[illegible].

Louisville, 25 décembre—La rivière baisse—10 pieds 8 pouces dans le canal. 8 pieds 2 pouces aux chutes. Temps couvert et humide.

Les Passes.

Port Eads, 25 décembre, 6 p. m.—Vent du sud. Arrivé, à 7 p.m., steamship allemand [illegible]. Départ, à [illegible] [illegible] steamship anglais Vestia, pour [illegible]; [illegible]; steamship Excelsior pour New York. Steamers [illegible] pour Brême, [illegible]. Réduction pour Liverpool et [illegible].

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 25 DECEMBRE 1889.

ARRIVES.

Steamship (ang) Catania, Franck, Rio de Janeiro.
Steamship (ang) Vestia, Steen, St-Vincent, Cap de Verde, sur lest.
Barque (ital) Trinità Tarabochia, Nicolich, Buenos Ayres, via les Barbades, sur lest.
Goëlette (am) Robt. Reid, Hodgkins, Carrapembi.
Steamship (esp) Hernan Cortes, Oro, Barcelone, via Valencia, les Iles Canaries, Porto Rico et la Havane.

BATEAUX A VAPEUR.

St-John, Dubuisson, Monroe.
Grand Republic, Thorwegan, Memphis.
Golden Rule, Shinkle, Cincinnati.
Mary E Comeaux, Vourhies, Pointe Rousse.
Valley Queen, Fox, Shreveport.
Fowland, John F Walton, Sobold, Pittsburg, avec 30 chalands.

Arrivages de produits.

MONROE—par steamer St-John — 2217 balles coton 1886 sacs graine coton et fret assorti.

MEMPHIS—par steamer Grand Republic—4606 balles coton 23,375 sacs graine coton et fret assorti.

CINCINNATI—par steamer Golden Rule—Fret assorti.

POINTE HOUMAS—par steamer Mary E Comeaux—52 barriques sucre 139 barils sucre 342 barils mélasse 18 sacs riz brut et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Valley Queen—3080 balles coton 5435 sacs graine coton 35 barrils sucre et fret assorti.

PITTSBURG—par steamer John F Walton et chalands—580,500 boisseaux charbon.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—A sucre [illegible] 30 barils sucre 98 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 481 balles coton.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

[illegible]

VAPEURS.

[illegible]

SLOOPS.

[illegible]

GOELETTES.

[illegible]

Liste des navires partis pour se rendre à la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Valencia, Quick......parti 21 déc
Steamship El Mar, Quick........parti 21 déc
Barque H L Routh, Kirby........parti 24 déc
Steamship Chalmette, Pettey....parti 21 déc
Steamship New Orleans, Haley...parti 18 déc

PHILADELPHIE.

Barque Maria Rhode, Fulton.......parti 2 déc
Goëlette Clara Goodwin, Wyman....parti 7 déc

LIVERPOOL.

Steamship Statesman, Edgar.......parti 8 nov
Steamship Governor, Reynolds.....parti 12 nov
Steamship American, Anson........parti 14 nov
Steamship Author, Owen...........parti 18 nov
Steamship Yucatan, Post..........parti 22 nov
Navire Paramatta, Hagnandor......parti 20 nov
Steamship Counsellor, Jones......parti 6 déc
Steamship Haytian, Coward........parti 6 déc
Steamship Mira, Jaffry...........parti 20 déc
Steamship Scholar, Adshead.......parti 30 nov
Steamship Texan, King............parti 7 déc
Steamship Astronomer, Hughes.....parti 15 déc
Steamship Caribbean, Daniel......parti 14 déc
Steamship Wexnorth Hall..........parti 18 déc
Steamship Costa Rican, Wallace...parti 19 déc
Steamship Editor, Thomson........parti 21 déc
Steamship Floridian, Sandry......parti 21 déc
Steamship Vesta, Cortishley......parti 6 déc
Steamship Cuban, Lawson..........parti 24 déc
Steamship Mariner, Black.........parti 24 déc
Steamship Guide, [illegible].....parti 24 déc

LONDRES.

Steamship City of Lincoln, Fry....parti 19 déc
Navire Cimaven, Daggett...........parti 21 oct

GLASGOW.

Steamship Mira, ...parti 9 déc

NEWPORT-GALLES.

Steam ship Mount Hebron, ...parti 13 déc

COLON.

Steamship American, Wrake......parti 28 déc

ST-VINCENT. AP DE VERDE.

Steamship Sirena, ...parti 9 déc

ANVERS.

Steamship Bordeaux, Gaddilan......parti 4 déc

HAVRE.

Navire Mary L Burrill, Cooke......parti 12 nov

BORDEAUX.

Steamship Bordeaux, Gaddilan......parti 8 déc

MARSEILLE.

Barque Giulia Comeaux, Assante....parti 3 déc

MONTEVIDEO.

Navire Biella, Gomes..............parti 4 nov
Barque Ceylan, Lagro..............parti 4 nov
Barque Marie Leigh, Savarese......parti 7 nov

GENES.

Barque Mama Helpa, Magor........parti 11 nov

PALERME.

Steamship India, ...parti 10 déc
Steamship Plata, Cariel.........parti 11 déc

RIO DE JANEIRO.

Steamship Dalambre, ...parti 6 nov
Steamship Catania, Franck.........parti 1er déc
Navire Norman Hall, Waycott.......parti 25 nov
Steamship Bellaura, ...parti 9 déc
Navire John Bunyan, Sorensen......parti 24 déc

SANTOS.

Barque Lizzie Carter, Goodman.....parti 11 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Cottage et deux jolis lots

Dans la partie inférieure du Sixième District.

Succession de Caeur Jones.

No 22,695—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District, en date du 23 décembre 1889 et rendu dans la susdite affaire:

Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Dulochalas, Amelia, Prieur et Lessur, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Dulochalas, 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Amelia, sur les profondeurs suivantes, à savoir: 123 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Prevost, 119 pieds 5 pouces sur leur ligne de division et 115 pieds 2 pouces 3 lignes sur l'autre ligne du côté de la rue Locust; ensemble avec un joli cottage contenant — chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc—25 26—jan 4 11 17 25.

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 16 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre-Mer et donnant le Résumé hebdomadaire de mouvements politique, artistique, littéraire, économique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.

Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Nouvelles dramatiques. Insertion des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit le roi des nouvelles, chroniques et la mode des plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois. 25 francs. | Douze Mois. 50 francs.

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois. Fr. 15. | Six Mois. Fr. 30. | Douze Mois Fr. 60.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autres à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.
On demande de bons agents.
8 sept—1f pc. m. le dim.

PHARMACIE AMÉRICAINE,

ANGLE CANAL ET BASSIN

SPECIALITES DE LA MAISON.

Huile de foie de morue de Norvège, véritable—importée—la flacon..........$[illegible]
Vin de Quinquina au Malaga, le flacon...........$[illegible]
Sirop aux hypophosphites, le flacon...........$1.00
Huile foie de morue au phosphate de chaux, le flacon...........[illegible]
Sirop de Salsepareille iodé, le flacon...........[illegible]
Sirop de goudron et de cerise, le flacon...........[illegible]

PRIX REDUITS!!!

ELIXIR AU MAGNITA

Contre les rhumes, la toux, les bronchites, la grippe, les catarrhes, la coqueluche, les irritations de la poitrine—agréable au goût. Prix du flacon 50cts. Seul dépôt, Pharmacie Américaine, No 228 Canal, angle Bassin.

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES A PRIX REDUITS!!!

FORMULES

Les formules de MM. les médecins seront scrupuleusement remplies, n'employant à cet effet que des produits d'une pureté vérifiée. Prix très modérés.

Le Dr D. Bienvenu, médecin, pharmacien et chimiste de longue expérience, à charge du département.

Aussi à prix réduits—Bandages herniaires, Parfumerie, Brosses à dents, éponges, Poudre, etc., etc.

PHARMACIE AMÉRICAINE,

228 CANAL, ANGLE BASSIN.
1906—1m—Dim

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73......CHARTRES......73

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU QUE CE SEIZIEME JOUR du mois de novembre de l'an du Seigneur mille huit cent quatre-vingt-neuf, et, de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, James Simeon, notaire, dûment commissionné, assermenté et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement sont venus et ont comparu les personnes dont les noms sont signés plus bas, personnes qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations, elles ont contracté, et démontent, s'engagent, elles et les personnes qui dans l'avenir pourront s'associer à elles, à former une corporation en corps politique en droit pour les objets et fins et aux conditions ci-après énoncées; savoir:

ARTICLE I.

Le nom de la corporation est la SILVER CREEK MINING AND MILLING COMPANY, et son domicile est établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Les objets et les fins de cette corporation sont ici déclarés être: acquérir, de maintenir, louer, creuser et exploiter des mines d'or, d'argent et d'autres ores et métaux dans le Territoire du Nouveau-Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, ou ailleurs: et, à cette fin, elle pourra acquérir et louer toutes les mines, terres, moulins, qui lui seront nécessaires pour l'accomplissement de ses objets et fins.

ARTICLE III.

La durée de la corporation est fixée à cinquante années à partir de cette date, à moins d'une dissolution par un vote des deux-tiers des actionnaires ou des actions représentées à une assemblée spéciale tenue dans ce but après trente jours d'avis dans un journal publié en la ville de la Nouvelle-Orléans et un avis personnel à l'adresse de chacun des actionnaires.

ARTICLE IV.

Cette corporation pourra poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux en son nom incorporé, posséder, recevoir, acheter, transférer, vendre, louer, sous-louer, avoir la jouissance de propriétés foncières et personnelles; elle aura aussi le pouvoir de conclure des contrats, de recevoir des dons de terre, des mines, de propriétés personnelles; se faire faire un sceau et en faire usage, et aura le droit d'émettre des actions intégralement payées de son fonds capital pour l'achat de mines, de terres, moulins, machines, etc., actuellement reçus, et posséder tous les droits, pouvoirs et privilèges que les corporations sont autorisées à avoir en vertu des lois générales de cet Etat. Et de dite corporation exercera ses pouvoirs incorporés dans tel autre Etat des Etats-Unis qui l'y autorisera.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation sera d'un million ($1,000,000) de dollars divisé en un million d'actions d'un dollar chacune. Le capital sera payé de la façon que décidera le conseil d'administration. La compagnie commencera ses opérations dès que mille actions du fonds capital auront été souscrites ou que disposition en aura été faite. Lors de toutes les élections, chaque action du capital sera droit à un vote, qui sera donné soit par le personne au nom de laquelle elle figurera sur les livres de cette corporation au moment de l'élection ou au moment de transfert de la procuration.

ARTICLE VI

Tous les pouvoirs incorporés de cette compagnie sont remis à un Conseil d'Administration composé de douze personnes, actionnaires élus annuellement à l'exception du premier Conseil qui servira ainsi qu'il sera pourvu spécialement ici plus tard, le premier lundi de mars de chaque année, et il aura le pouvoir d'établir tous les règlements qui lui seront nécessaires de même qu'une constitution pour la gouverne de la compagnie et de ses affaires; de nommer tous ses officiers subordonnés et agents, et d'émettre et de livrer les actions intégralement payées pour l'acquisition du droit de propriété, de mines, de moulins, de machines, etc., actuellement reçus. Le Conseil nommera un de ses membres président et élira un secrétaire et un trésorier qui n'en devront pas être nécessairement membres et dont les devoirs et pouvoirs seront déterminés par les Directeurs dans leurs règlements et auxquels indistinctement les notices de procédures légales pourront être servies. Ils garderont leur qualité jusqu'à ce que des successeurs leur soient donnés et qu'ils aient ainsi que lo. Ils serviront sans compensation jusqu'à ce qu'il leur en soit accordé une par un vote de la majorité du Conseil à une assemblée spéciale appelée dans ce but. Les personnes dont voici les noms composeront le premier Conseil: MM. A. Lenoppe, E. Beauvais, E. C. Bosse, S. D. Pool, E. A. Pike, George A. Spyker, J. J. Lea, E. A. Luminais, V. Mauberret, E. S. Maunsell, Ed Nestor et Frank Baxter. Leur mandat expirera le premier lundi de mars 1891. En cas de mort, de démission ou d'incapacité de l'un quelconque des Directeurs pendant la durée de son mandat, la vacance sera remplie par les autres membres du Conseil.

ARTICLE VII.

A l'expiration de cette Charte, ou en cas de dissolution, les affaires de la compagnie seront liquidées, et ses biens distribués, par deux commissaires, élus à une assemblée spéciale des actionnaires, appelée après trente jours d'avis spécial public, ainsi qu'il est pourvu dans l'Article III de cet acte d'incorporation.

ARTICLE VIII.

Le président pourra, à sa discrétion, et devra, sur la requête écrite de quinze actionnaires représentant au moins (100,000) cent mille actions du capital de la corporation, appeler une assemblée spéciale des actionnaires de la corporation.

ARTICLE IX.

Cet acte de corporation pourra être changé, modifié ou altéré avec le consentement des trois quarts (3/4) des actions du capital représentés à toute assemblée générale convoquée dans ce but après dix jours d'avis d'une telle assemblée dans un ou plusieurs journaux quotidiens publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de la dite corporation pour une somme excédant la valeur de ses actions et qu'il possédera. Pas plus qu'aucune petite informalité dans l'organisation ne pourra avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou n'exposera aucun actionnaire à une responsabilité autre que la somme de son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour et la date précédemment désignés, en la présence de John T. Michel et d'Alphonse J. Cuneo, témoins compétents, qui ont ici apposé leurs signatures avec celles des dites personnes et la mienne, notaire après lecture de l'original signé.

GEORGE A. SPIKER,
par pro E. A. Brandao.
E. A. LUMINAIS,
ED. NESTOR,
FRANK BAXTER,
par pro Ed. Nestor.
E. S. MAUNSELL,
par pro A. Lenoppe.
A. LENOPPE,
E. BEAUVAIS,
E. C. BOSSE,
S. D. POOL,
E. A. PIKE,
par pro E. A. Brandao.
JAS. J. LEA,
V. MAUBERRET,
par pro A. Lenoppe.

Témoins:
ALPHONSE J. CUNEO,
JOHN T. MICHEL.
JAS. SIMEON, Notaire.

Je, soussigné enregistreur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la SILVER CREEK MINING & MILLING CO, a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, livre 395, page 298.

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
V. J. JOUBERT.
Député Assistant des Hypothèques.

Je JAMES SIMEON, notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie que ce qui précède est une copie exacte et correcte de l'acte original passé pardevant moi, et du certificat de l'enregistreur des hypothèques endossé.

Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1889.
(Sceau) Signé: JAMES SIMEON, Notaire
21 nov—5 (en 30)

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 2 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. BOMBERGER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, E. GALLY,
D. FATJO, A. BOMBERGER,
CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT,
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GEO. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '89—1an.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, coin White et Laharpe.—Nouvelle Orléans, 12 décembre 1889.—Avis d'une réunion.—A une réunion régulière des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, qui a eu lieu lundi, le 9me jour de décembre 1889, la résolution suivante a été adoptée:

"Qu'il soit résolu, que le Président de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans soit requis de convoquer en réunion générale les actionnaires de ladite corporation le 18me jour de janvier 1890, à midi, au bureau de la compagnie, dans le but de prendre en considération la question de prolonger la durée de la charte de la compagnie de vingt-cinq ans de plus à partir de l'expiration de la charte actuelle.

Conformément à cette résolution et y obéissant, je donne ici avis qu'une réunion générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans aura lieu au bureau de la compagnie, à l'angle des rues White et Laharpe, en cette ville, le 18me jour de janvier 1890, à midi, dans le but de prendre action, ainsi qu'il le prescrit la résolution précitée, et d'arriver à une conclusion relativement à une prolongation de la durée de la charte de la dite compagnie, la présente charte étant pour une durée limitée, et devant expirer en vertu d'un Statut, vingt-cinq (25) ans après le 31 janvier 1868.

H. LARQUIE, Président.
P. CODGOT, Secrétaire. 13déc—31f

Simon
LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fanées.

CABINETS.

No 163 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 31 RUE DE L'HOPITAL.
19 mai—1an Dim

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$382,968	
Sur les risques de rivière	19,607	
Sur les risques de mer	14,581 0c	
		$417,156 00
A ajouter: Primes non acquises de 1887		83,897 75
Total des primes		$501,054 05
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		34,089 51
Revenu total		$535,144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie	$158,753 62	
Sur risques de rivière	2,298 51	
Sur risques maritimes	5,717 77	
Total pertes payées	$166,769 91	
Primes remboursées, et annulations	46,196 61	
Commissions	33,744 51	
Réassurances	24,965 75	
Taxes et licences	5,928 13	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	27,044 06	
Total des déboursés		$350,670 20
Surplus		$184,473 95
Distribué comme suit: Réserve pour risques non expirés	$108,483 94	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	27,500 00	
Divers comptes de décembre 1888 non payés	1,899 27	
Profits et pertes	42,840 68	
		$184,473 95

ACTIF

A la valeur du marché: Argent en banque		$80,122 50
Argent au bureau		14 25
$52,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		61,035 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Commune		122,000 00
$95,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans		121,200 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		26,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		24,850 00
Une action du N. O. Produce Exchange		75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange		175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		585 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		50,780 14
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$495,095 99

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non réclamés	2,296 00
Réservé pour risques non expirés	108,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	27,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888	1,899 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	33,830 92
	$495,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par la présente, après un examen soigneux de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) JOHN T. MOORE, Jr.,
J. H. MENGE,
J. G. ERNST,
THOS. J. WOODWARD,
SCHWARTZ SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital et de porter la somme de $15,385 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 16 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

E. Gally, | G. P. Harrison,
John T. Moore, Jr., | P. G. Ernst,
D. Fatjo, | J. H. Menge,
M. Schwabacher, | Léon Joubert,
E. Milliken, | Geo H. Dunbar,
Adolph Meyer, | J. Benedetto,
Joseph David, | J. Beltran,
D. A. S. Vaught, | E. R. Converse,
T. J. Woodward, | J. J. Gragard,
William Mehle, | Frank Roder,
Louis Bush, | Frank Barker,
Ernest Miltenberger.
17 janv—1an

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Pour l'année passée fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.

Primes sur les risques d'incendie	$242,689 42	
Primes sur les risques de rivière	32,191 74	
Primes sur les risques de mere	4,156 01	
Primes non expirées de 1887	61,687 24	$341,680 40
Moins, primes non expirées de 1888		51,125 26
		$290,555 14
A AJOUTER. Escomptes et intérêt	$21,744 35	
Loyers	985	$ 22,729 35
		$313,284 35
DEBOURSES. Pertes par l'incendie	$112,699 35	
Pertes sur les rivières	1,612 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Commissions, et réassurances	75,124 24	
Taxes et dépenses	21,321 60	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	11,000	$247,510 20
Bénéfice net		$ 25,734 16

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$167,000 Bons consolidés Commune Ex	$187,049 00
Argent en banque	140,145 86
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)	56,250 00
Propriétés foncières (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Germania	1,380 00
Primes en voie de perception	42,033 55
Total	$459,360 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEPTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et R. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct selon tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
R. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 122 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

12janv—1mois JAMES FAHEY Notaire.

ETAT DE SITUATION DE LA BANQUE DU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 188[illegible].

Comptant	$550,922 35
Change	110,948 24
Prêts sur demande et escomptes	1,259,219 16
Actions	9,032 50
Propriétés foncières	42,866 87
Total	$1,972,055 12
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	161,664 59
Dépôts individuels	1,509,470 54
Dividendes non payés	820 00
	$1,972,055 12

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.

(Signé) ANT. DOMEOCOURT, Notaire.
30juin—1f

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, three months, 75c.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,161 81	
Primes maritimes	2,728 36	
Primes de rivières	2,782 50	
		$172,662 67
Primes acquises de 1887		87,567 11
Total des primes		$261,230 78
Intérêts, loyers et escomptes		[illegible]
		[illegible]
A déduire— Primes non terminées pour 1888	$65,680 70	
Primes remboursées sans annulation par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'inscrire cette classe de risques	20,274 81	
Autres primes remboursées	7,005 79	
Réassurances	4,803 20	
		$95,754 50
Revenu net		$165,607 66
A déduire— Risques de feu de 1888	$166,161 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 48	
Risques de rivières de 1888	510 75	
Pertes payées pour 1888	$164,222 49	
Commissions	16,110 37	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 70	
Frais de cour et honoraires d'avocat	968 07	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,067 02	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	29,262 82	
Profits et pertes	1,884 17	
		$188,865 17
		$1,948 14
A quoi doit être ajouté: Pertes apportenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir: Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,048 02	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,873 08	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 96
		$70,745 00

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$97,343 71
Primes en cours de collection	20 385 35
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,854 20, St Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	28,390 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	38,812 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	26,362 87
Billets à recevoir pour primes	4,444 56
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,644 56
Warrants de l'Etat	1,296 79
Débiteurs divers	684 81
	$384,134 87
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 36
	$386,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés	$1,166 75
Pertes ajustées, payables en 1889	13,626 85
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,258 75
	$17,052 35
Surplus net en vue des porteurs de polices	$341,258 00

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
(Sceau.)

DIRECTEURS.

W. G. Vincent, | E. Lavenaist,
E. J. Bobet, | E. Pouts,
C. T. Dugazon, | G. Pitot,
D. Fatjo, | Ad. Schreiber,
E. Gally, | C. E. Schmidt,
J. W. Hincks. | J. Tuyes.
22janv—1m

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lafayette, fondé de pouvoirs (assignee) de N. B. Williams, pour $50,606.63. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas encore touché tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation
(Comptroller of the Currency)

M. Aronstein, | A. M. Aguerra,
P. Alpanja, | A. Aleix,
Joseph Batt, | Joseph Bergera,
A. Bavitt & Co., | Mr. J. Bertes,
W. R. Bell, | W. R. Bell, [illegible]
R. Benjamin & Co., | A. Bolandi & Co.,
Louis Bailey, | Boucher & De Seul,
L. Boboles, | F. Botana,
J. Brandon, | Louis Bauer,
J. F. Bartholomy, | R. Botana,
Bernie & Bro., | R. R. Barinde,
C. Barbe, | W. Alexandre Busse,
J. A. Blaffer & Co., | J. A. Bordenave,
Jean Bellencio, | Cassagnac & Lambert
Samuel Bandera, | F. Calloway, agent,
James D. Coleman, | P. Caro,
Amedie Couturie, | Fernando Carrera,
Lucy Curtis, | Cassidy & Miller
Creole Fire Co. No. 3, | F. Casso,
P. Casso, agent, | M. Connell,
Eugene Conien, | H. Charest,
J. Cassard, | Norman Curtiss,
J. H. Chipot, | John Crichard,
Louis Chaplain, | Dubois & Lemasson,
Etienne Dubois, | J. Duchesne,
Mme Louis De Gelle, | A. Desmarest,
T. R. Dunbar, | A. Ducros,
F. Dejan, | J. C. Denis,
Arthur Denis, | De Selber Hart & Co.,
Dominique Doux, | George Dugan,
G. Drouet, | E. M. Dell,
A. Dumestre, | M. T. Ducros,
Devillier & Co, | A. De Sainte Gême,
S. Escoffier, | Manuel Elliott,
Percival Forgey, | Marion Flange,
F. B. Fleitad, | Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez, | A. Fusich,
Fritz & Brandon, | Charles Fite,
J. R. Frank, | M. Fisher,
Gustave Faraie, | R. C. Patenon,
Father & Gonsenheim, | C. E. Finney,
Mme Gust. Fourname, | Joseph Gauenheimer
Joseph Gutsinger, | Connolly & Alles,
T. Generally, | A. Gianohy,
Leodore Gerard, | Fred Good,
Goldenbow & Kelly, | Mme Arcole Guirand,
G. E. Cardner & Co, | Bernard German,
S. Guignard, | A. Gaudet,
R. J. Hamilton, | [illegible] & Vienna,
J. M. Hennane & Co, | George Hew, M. D.,
Mme Anna Hill, | Z. Marcou,
C. C. Hoke, | Mme Henry Hébert,
Marx Israel, | Horace Ayeock & Co,
Johnson & Manson, | P. B. Johnson,
Jeannamand & Co, | H. L. Justrimet,
R. Johnson, | E. Jacquard,
Harriet Johnson, | C. Jacques,
G. W. Kullender, | [illegible] Kern,
Dr E. Kunnemann, | Kendig & Co,
Joseph Larrieu, | [illegible] Léonessant,
M. Lemance, | J. Lasseigne,
C. L'Hote & Co, | La. Benit, Life Ins. Co.
Edward Linsky, | M. Le Roux & Rosenthal,
Labouisse & Bohle, | Mme J. B. Leprêtre, Succ
T. Lades, | La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux, | Peter Lamia,
E. Montero & Co, | Charles Mancou,
A. J. Montoin, | J. Mansila,
M. Manu, | E. Mangin,
P. Macon, | E. Mauberret, agent,
J. G. Montesse, curator, | C. H. Mangin,
Chas Masson, Succ. de | Maignan & Laborde,
Philip McCabe, | J. Menard,
Louise Malle, | F. Moreau,
A. May, | Charles Marigny,
Dr A. Mercier, | J. Metenan,
Michael Matlson, | A. Martin,
Norton & Hell, | Charles Olivetie,
A. Olivier & Co, | Frank Oberhauser,
S. Pablo, | H. J. Oriedo, exécuteur,
Mme Anna Pontgue, | P. F. Parnaly, agent,
A. Petit, | Pritchard & Anderson,
E. Podarre, | Perkins, Swenson & Co,
A. Pallacio, | A. B. Paulson,
P. Pont, | A. Patton,
A. Quinn & Fils, | Planters Cotton Press
R. Roger & Co, | R. Rabasse,
J. Ritson, | J. Revieres,
J. R. Sarrazin, | Mme Anna Sarne,
G. Schmidt, | William Swartz,
Sumner, | Southern Bank Culbany
R. Smith, | Acre,
M. Soet, | Swarthchor & Dryse,
Smith & Go, | E. F. Steechen,
P. Sancho, | [illegible] & Schocheler,
D. H. Symart, | J. Shepherd & Co,
 | J. Sunbury,

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Simon Gaubot, No 27,886, Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et R. C. Elliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter le défendeur absent. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons également données.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Simon Gaubot, le défendeur en cette affaire, soit et est déclaré incapable d'administrer ses affaires, est interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Jugement signé le 8 octobre 1889.

THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(Sceau) EDOUARD J. LAVIGNE, Député Greffier.
10 déc—M en 30 jrs

BUREAU
L'Abeille de la [illegible]
Bureaux: 73 [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
VENDREDI, 27 [illegible]
PRIX DE L'[illegible]
EDITION [illegible]

[illegible] Pour les petites Ventes et Locations, [illegible] de 10 cts la [illegible].

VENTES [illegible]

Par Jas P. Guinault—Passage de la Bourse du Creole Exchange, [illegible] de table, chaises, tables rondes, ameublement, billard complet, tôles, glacières, etc.

Par Henry Stern & C[illegible] No 36 rue du Canal de Bottes et Souliers

Achetez vos [illegible] dryséchées, à la [illegible] Voyez l'annonce.

La France [illegible]

AU PARI[illegible]

LE TARIF FRANÇAIS [illegible]

La Chambre [illegible] passe au discours [illegible] M. Louis Ferrari [illegible] que de supprimer le [illegible] dans la phrase de l'[illegible] rapporte [illegible] France, afin, dit-il, qu'on travaille [illegible] tions politiques, [illegible] le demande.

M. Crispi nie que [illegible] veut supprimer [illegible] attribué. Il [illegible] politiques entre les [illegible] lien et français sont [illegible] d'existe entre les [illegible] fiscale sur les [illegible] Le gouvernement [illegible] ouvert la voie pour [illegible] M. Crispi fait [illegible] différentiels [illegible] quence de ceux [illegible] février 1888; il [illegible] abonnés de l'[illegible] contribuera à [illegible] voisine les rapports [illegible] désire, car [illegible] aurer que la [illegible] amitié. (Très bien) [illegible] Amateur cette [illegible] répondre au discours [illegible] pourrait pas. [illegible]

M. Barbazzoni [illegible] pas à l'amendement [illegible] pourtant il ne voit [illegible]

M. Ferrari prend [illegible] du gouvernement [illegible] tion des rapports [illegible] et la France. Il [illegible] n'insiste pas sur [illegible]

M. Imbriani, mal [illegible] pensant, estime qu'[illegible] l'exprimer son [illegible] alterations que [illegible] L'adresse est [illegible]

Nous lisons dans [illegible]

"La discussion [illegible] on au discours du [illegible] toute une séance à [illegible] sera accueillie avec [illegible] ceux, en France, [illegible] libération des [illegible] politiques avec [illegible] amicaux à l'égard [illegible] en effet, attendu [illegible] au cours de cette [illegible] près de se [illegible] lieu de part et d'[illegible] s'entendre, et M. [illegible] rivalisé d'ardeur [illegible] Nous connus par [illegible] la France, M. Luigi [illegible] et d'autres.

"Comme le [illegible] Chambre de [illegible] de "commerciaux" [illegible] porte entre les [illegible] la phrase le sens [illegible] était comporter, M. [illegible] cette pensée ne [illegible] personne, les [illegible] France étant [illegible] divergences qui [illegible] portant sur [illegible]

"M. Crispi est [illegible] ministre. La situation [illegible] lie et de la France, [illegible] depuis deux ou [illegible] cle. [illegible] Hypothèses [illegible] la crise. [illegible] Ferrari. [illegible] nous ne recher[illegible] la plus grosse part [illegible] dans les difficultés [illegible] différents points [illegible] moments; mais [illegible] que ces difficultés n'[illegible] point d'inspirer, à [illegible] France vives [illegible]

"Quoiqu'il en [illegible] au premier ministre [illegible] conciliantes qu'il a [illegible] trouveront, à coup [illegible] écho de ce côté si [illegible] on ne se méprendra [illegible] tions, si nous [illegible] conseilent par [illegible] par le raisonnement [illegible] tarifs différentiels [illegible] séquence des nôtres; [illegible] ceux-ci étaient [illegible] au tarif général [illegible] en prévision de la [illegible] commerce.

"M. Ellena et [illegible] adopté par les [illegible] de la négociation [illegible] tarif général dont [illegible] montée dans des [illegible] par rapport à [illegible] leur permettait de [illegible] conditions [illegible] ainsi nous faire des [illegible] réalité, n'en étaient [illegible] naient pour base [illegible] traité dénoncé, [illegible] néral [illegible] niment plus onéreux [illegible] français. Après [illegible] la France n'a donc [illegible] quilibre, en [illegible] MM. Ellena et [illegible] ment des droits [illegible] encore, nous n'avons [illegible] nous nous sommes [illegible] fondés.

"Ainsi que l'a dit [illegible] Imbriani, l'abolition [illegible] tiels ne suffit pas: [illegible] italien veut amener [illegible] avec la France, il [illegible] général, ainsi est [illegible] supérieur au tarif [illegible] mand de la question [illegible] paraît entre les [illegible] traitement entre les [illegible] fait pas que les [illegible] conditions aux [illegible] l'autre."

La *Revista* de [illegible] Rome, qui est [illegible] la campagne contre [illegible] vue de M. Crispi, [illegible] du changement de [illegible] sur le premier [illegible] au député [illegible] de l'adresse [illegible] nous voisins." Il [illegible] pas mettre en [illegible] ces déclarations.